

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 3 avril 2018, tenue à 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Michel Côté maire
 Madame Dolorès Bélanger conseillère siège numéro 1
 Madame Myleine Gauthier conseillère siège numéro 2
 Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 3
 Madame Marie-France Dupont conseillère, siège numéro 4
 Monsieur Réginald Dionne conseiller, siège numéro 5
Monsieur Stéphane St-Onge, conseiller, est absent, absence non motivée.

Les membres présents forment quorum.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 18-04-115 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance;
2. Adoption du procès-verbal avec modifications aux résolutions no. 18-03-112 et 18-03-113.
 3. Administration
 - 3.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2018.
 4. Trésorerie
 - 4.1 Présentation des rapports de dépenses :
 - 4.1.1. Liste des dépenses incompressibles payées en mars 2018 (annexe 1).
 - 4.1.2 Rémunération des employés, des élus municipaux.
 - 4.1.3 Engagements de dépenses.
 - 4.1.4 Autorisation de paiement de dépenses (annexe 2).
 5. Transport
 - 5.1 Ministère des Transports – Eau et asphalte endommagent sur la rue Langlais et l'avenue de La Vallée.
 - 5.2 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal.
 - 5.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 290 400 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018.
 - 5.4 Soumissions pour l'émission de billets.
 6. Hygiène du milieu
 - 6.1 Filtrum Construction - Modification à la résolution no. 18-03-99 – Puits PE-3.
 7. Urbanisme
 - 7.1 Avis de motion pour règlement 2018-05 - Modification du règlement de zonage – Boucherie et Centre de débitage.
 8. Loisirs et culture
 - 8.1 Commission scolaire des Phares – Dons.
 - 8.2 Route 132 – Droit de passage de la Route 132 – Casse-croûte La Fringale.
 9. Varia
 - 9 a) Emprunt temporaire pour la réalisation des travaux du Puit PE-3 et ceux de la rue Sainte-Marie dans le cadre de la TECQ 2014-2018

10. Période de questions

11. Levée de la séance

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL AVEC MODIFICATIONS AUX RÉSOLUTIONS NO. 18-03-112 ET 18-03-113

18-04-116 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, avec les modifications suivantes :

Résolution no. 18-03-112; trois (3) contre, soient; mesdames Dolorès Bélanger, conseillère siège no. 1, Francine Bezeau, conseillère siège no. 2 et monsieur Réginald Dionne, conseiller siège no. 5....

Afin d'adopter la résolution pour l'engagement du directeur général et secrétaire-trésorier, madame Marie-France Dupont propose un vote à main levée étant donné les avis partagés concernant la nomination de ce dernier. Madame Francine Bezeau reprend la parole et propose une tout autre résolution, différente de ce qui a été discuté au cours de l'heure précédant la séance ordinaire de ce 5 mars 2018 en atelier de travail.

Monsieur le maire Michel Côté refuse ainsi que trois autres membres du conseil municipal, que cette résolution soit présentée au cours de cette séance ordinaire ainsi qu'aux citoyens présents à cette séance ordinaire du conseil municipal, celle-ci est présentée comme élément de surprise et n'ayant pas fait l'objet de discussions préalablement lors de cet atelier de travail.

Au moment du vote, quatre membres du conseil municipal votent en faveur de l'engagement de monsieur Denis Ouellet, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier, alors que les trois autres membres du conseil municipal présentent leur dissidence. L'engagement de monsieur Denis Ouellet est donc confirmé.

Il est donc résolu à la majorité des conseillers de nommer monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier. De plus, il est donné à monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, l'autorisation de signature de tous les documents de la municipalité, incluant ceux de la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est de la Mitis, du MAMOT, du ministère du Revenu, de la Société d'assurance automobile du Québec et de tout autre organisme transigeant avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

De plus, il est autorisé que le maire, monsieur Michel Côté, signe les différents documents de la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est de La Mitis, du Registraire des entreprises ainsi que pour tout autre organisme nécessitant la signature du maire élu, afin que le directeur général et secrétaire-trésorier puisse exercer ses pleines fonctions.

Résolution no 18-03-113;Madame Dolorès Bélanger, conseillère siège no. 1 s'est retirée lors du vote.

Adoptée

Madame Francine Bezeau demande à ce que la proposition de résolution qui avait été rejetée à la séance du 5 mars 2018 fasse partie des propositions faites aux membres du conseil, celle-ci a été rejetée à la majorité. Suite à cette demande, monsieur le maire lui donne l'autorisation de la lire et de l'inclure au présent procès-verbal.

CONSIDÉRANT QU' à l'entrevue à la mi-janvier monsieur Ouellet a fait ses demandes au conseil municipal à ce qui a trait au salaire et avantages sociaux;

○ CONSIDÉRANT QUE le 15 février 2018 nous a informé qu'il avait accepté un emploi ailleurs;

CONSIDÉRANT QU' aussitôt l'annonce du désistement de la candidate retenue pour l'emploi de D.G., les demandes de monsieur Ouellet ont augmentées à chaque négociation;

CONSIDÉRANT QUE le 27 février 2018, on a voulu séance tenante engager monsieur Ouellet sans avoir eu l'occasion de négocier son salaire et ses avantages sociaux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ouellet a besoin de formation;

CONSIDÉRANT le tableau des conditions de travail fournit par la FQM, les demandes de monsieur Ouellet sont exorbitantes;

○ Sur la proposition de m _____, il est résolu à _____ des conseillers de mettre fin au contrat de monsieur Ouellet et de retourner en appel pour avoir si possible une jeune diplômée en comptabilité ou en administration que nous formerons et ainsi avoir la chance qu'il y soit pour plusieurs années.

3. ADMINISTRATION

3.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population

○ CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT :

18-04-117 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Michel Côté, maire, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici et invite tous les citoyens(ennes) ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner*

Adopté

4. TRÉSORERIE

○ 4.1 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1 LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES EN MARS 2018 (ANNEXE 1)

Annexe 1

4.1.2 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
Mars 2018	Rémunération employés et élus municipaux	17 288.90\$

4.1.3 ENGAGEMENT DES DÉPENSES

18-04-118 Sur proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager, les dépenses suivantes pour un montant total de 2 474.01\$ toutes taxes incluses.

1. Administration

Divers	100.00\$
4 vadrouilles	28.12\$

TOTAL ADMINISTRATION : 128.12\$

2. Voirie

Inspection mécanique camion-citerne	196.15\$
Asphalte froide	649.74\$
Divers	1 500.00\$

TOTAL VOIRIE : 2 345.89\$

TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES AVRIL 2018: 2 474.01\$

Adopté

4.1.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉPENSES

18-04-119 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 283 351.02\$.

Annexe 2

Adoptée

5. TRANSPORT

5.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – EAU ET ASPHALTE ENDOMMAGENT SUR LA RUE LANGLAIS ET L'AVENUE DE LA VALLÉE

ATTENDU QUE plusieurs citoyens sont mécontents de l'état des chaussées de la rue Langlais et de l'avenue de La Vallée;

ATTENDU QUE sur la rue Langlais, de nombreux trous d'eau et trous dans l'asphalte sont présents et qu'à plusieurs occasions des citoyens se sont fait asperger d'eau sur leur terrain et que leur résidence se sont fait également asperger d'eau, de cailloux et de morceaux d'asphalte;

ATTENDU QUE sur certaines sections de l'avenue de La Vallée la situation est relativement semblable;

18-04-120 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports d'effectuer certains travaux sur la rue Langlais et l'avenue de La Vallée afin de corriger ces problèmes.

Adoptée

5.2 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

POUR CES MOTIFS :

18-04-121 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adopté

5.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 290 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 AVRIL 2018

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridc souhaite emprunter par billets pour un montant total de 290 400 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-09	53 730 \$
2017-09	236 670 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

POUR CES MOTIFS :

18-04-122 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 avril 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	98 000 \$	
2020.	45 700 \$	
2021.	47 300 \$	
2022.	48 900 \$	
2023.	50 500 \$	(à payer en 2023)
2023.	0 \$	(à renouveler)

Adopté

5.4 SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	3 avril 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	2 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6663 %
Montant :	290 400 \$	Date d'émission :	10 avril 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 avril 2018, au montant de 290 400 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

98 000 \$	2,05000 %	2019
45 700 \$	2,30000 %	2020
47 300 \$	2,55000 %	2021
48 900 \$	2,80000 %	2022
50 500 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,36600

Coût réel : 3,30894 %



2 - CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

98 000 \$	3,42000 %	2019
45 700 \$	3,42000 %	2020
47 300 \$	3,42000 %	2021
48 900 \$	3,42000 %	2022
50 500 \$	3,42000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,42000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

18-04-123 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 avril 2018 au montant de 290 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-09. Ces billets sont émis au prix de 98,36600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 FILTRUM CONSTRUCTION – MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION 10. 18-03-99 – Puits PE--3

18-04-124 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution no. 18-03-99, on aurait dû lire :

.....au montant de 329 900\$ taxes en sus, et non 346 395\$.

Adoptée

7. URBANISME

7.1 AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 2018-05 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – BOUCHERIE ET CENTRE DE DÉBITAGE

Avis de motion est donné par madame Marie-France Dupont, que le conseil municipal adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement no. 2018-05 et titré : Modifications au règlement de zonage, relativement à un projet de transformation de Boucherie et Centre de débitage du Marché Pelletier.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES - DONS

18-04-125 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant respectif de 75.\$, à l'ordre de l'école le Mistral, pour le gala 3^e et 4^e secondaire et adaptation scolaire, le gala 5^e secondaire et adaptation scolaire et le gala 1^{er} et 2^e

secondaire et adaptation scolaire ainsi qu'un second chèque de 25.\$ au Centre de formation des adultes de Mont-Joli –Mitis pour le mérite scolaire 2017-2018.

Adopté

8.2 ROUTE 132 –DROIT DE PASSAGE DE LA ROUTE 132 – CASSE-CROUTE LA FRINGALE

18-04-126 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un droit de passage au Club VTT Mitis Inc., renouvelable annuellement, pour donner accès aux membres du Club de VTT Mitis Inc. Cependant, pour rendre effective cette résolution, le Club de VTT de la Mitis Inc, doit fournir un plan détaillé des travaux projetés sur les terrains de la municipalité et que ce plan soit approuvé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports. Une fois que ce plan aura été approuvé par la municipalité et le ministère, monsieur Michel Côté, maire, et monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat d'un droit de passage.

Adoptée

9. VARIA

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.A EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DU PUIT PE-3 ET CEUX DE LA RUE SAINTE-MARIE DANS LE CADRE DE LA TECQ 2014-2018

18-04-127 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander un emprunt temporaire au Centre financier aux entreprises Desjardins :

CONSIDÉRANT la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 déposé le 17 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux du Puits PE-3 ont été approuvés par le MAMOT;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a eu lieu et que l'entreprise Filtrum Construction a été retenue, ayant la soumission la moins disant au montant de 346 395\$ incluant la partie de la TVQ que la municipalité ne peut pas récupérer;

CONSIDÉRANT désire effectuer des petits travaux de réparation d'un conduit sanitaire sur la rue Sainte-Marie et que ceux-ci ne représentent pas plus de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles au Programme TECQ 2014-2018 et que des sommes d'argent sont toujours disponibles dans ce programme;

IL EST RÉSOLU de demander un financement temporaire d'un montant de 358 395 \$ à la Caisse de Mont-Joli Est de La Mitis, que messieurs Michel Côté, maire et Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-04-128 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20 h 34, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté



Michel Côté, maire



Denis Ouellet, directeur général &
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire

Incompressibles

①

DATE 29-03-2018 14:49:01
IMPRIME LE: 29-03-2018
MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES
LISTE SEULEMENT
PERIODE: 2018 - 3

PAGE 1

#SEQ JOURNAL: 613

DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
COGE50	COGECO CABLE										
31-03-18	139	66.29-	54 11200 000								
	22 MARS 2018	66.29	.00	55	13100 000						
CSST50	COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITE, DE										
31-03-18	140	130.37-	54 11200 000								
	AVC58085562	130.37	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	141	2,093.73-	54 11200 000								
	619901827883	2,093.73	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	142	1,267.60-	54 11200 000								
	619901827884	1,267.60	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	143	1,272.66-	54 11200 000								
	619901827885	1,272.66	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	144	697.94-	54 11200 000								
	619901827886	697.94	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	145	469.79-	54 11200 000								
	619901827887	469.79	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	146	1,392.61-	54 11200 000								
	624401811645	1,392.61	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	147	27.88-	54 11200 000								
	627101815088	27.88	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	148	607.42-	54 11200 000								
	651401752197	607.42	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	149	31.59-	54 11200 000								
	652301763805	31.59	.00	55	13100 000						
HYDR50	HYDRO-QUEBEC										
31-03-18	150	27.88-	54 11200 000								
	653201755136	27.88	.00	55	13100 000						

DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-18	151	2,062.66-	54 11200 000								
690101601183		2,062.66	.00	55 13100 000							
MINI50 MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC											
31-03-18	152	5,759.61-	54 11200 000								
06-03-2018		5,759.61	.00	55 13100 000							
RECE50 RECEVEUR GENERAL DU CANADA											
31-03-18	153	2,619.36-	54 11200 000								
06-03-2018		2,619.36	.00	55 13100 000							
SOCI25 SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMO-											
31-03-18	154	6,567.71-	54 11200 000								
ANNÉE 2018-2019		6,567.71	.00	55 13100 000							
TELE50 TELUS QUEBEC											
31-03-18	155	693.04-	54 11200 000								
5 MARS 2018		693.04	.00	55 13100 000							

17 PRELEV.		25,788.14-			.00						
TOT. FACT.		25,788.14	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	25,788.14-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	25,788.14	
		*** TOTAL ***	.00	

DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
345389		841.14	.00								
345709		117.59	.00								
345710		555.86	.00								
CHAUF50 CHAUFFAGE ROBIN PELLETIER INC.											
21-03-18	6060	505.47-	54 11200 000								
	6499	342.26	.00	55 13100 000							
	6505	163.21	.00								
USIN50 USINAGE MOBILE LAMBERT											
21-03-18	6061	907.42-	54 11200 000								
	383	907.42	.00	55 13100 000							
CENT75 CENTRE DU CAMION DENIS INC.											
28-03-18	6062	2,031.75-	54 11200 000								
	WF26027	595.00	.00	55 13100 000							
	7619	1,436.75	.00								
ROYJ50 ROY JACQUES											
28-03-18	6063	13,751.01-	54 11200 000								
	553359	13,751.01	.00	55 13100 000							
GROU33 LE GROUPE GAZ-O-BAR INC.											
28-03-18	6064	1,636.78-	54 11200 000								
	346188	258.88	.00	55 13100 000							
	346189	1,377.90	.00								
BUAN25 BUANDERIE BLANCHON											
28-03-18	6065	20.37-	54 11200 000								
	107122	20.37	.00	55 13100 000							
SQAE50 MINISTRE DES FINANCES											
28-03-18	6066	2,714.40-	54 11200 000								
	218473-8	2,714.40	.00	55 13100 000							
POTV50 GAÉTAN POTVIN											
28-03-18	6067	1,028.00-	54 11200 000								
	DU 31-03-2018	1,028.00	.00	55 13100 000							
SANI25 SANI-MANIC INC.											
28-03-18	6068	932.16-	54 11200 000								
	039285	932.16	.00	55 13100 000							
MUNF50 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE											
28-03-18	6069	2,021.59-	54 11200 000								
	CRF1800014	2,021.59	.00	55 13100 000							
PROD25 LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.											

DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
ATEL50 ATELIERS DE RENOVATION RP LTEE											
28-03-18	6070	170.89-	54 11200 000								
	012302	170.89	.00	55 13100 000							
28-03-18	6071	706.27-	54 11200 000								
	0769447	6.65	.00	55 13100 000							
	0769495	8.48	.00								
	0769584	12.94	.00								
	0769603	100.65	.00								
	0769643	649.74	.00								
	0769663	72.19-	.00								
XERO50 XEROX CANADA LTEE											
28-03-18	6072	133.37-	54 11200 000								
	L22410640	133.37	.00	55 13100 000							
MUN50 MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER											
28-03-18	6073	250.00-	54 11200 000								
	3	250.00	.00	55 13100 000							
PRAX50 DISTRIBUTION PRAXAIR											
28-03-18	6074	653.75-	54 11200 000								
	81023441	331.23	.00	55 13100 000							
	81442130	322.52	.00								
PETI50 PETITE-CAISSE (DENIS OUELLET SEC-TRÉS)											
28-03-18	6075	774.20-	54 11200 000								
	28-02-2018	774.20	.00	55 13100 000							
LIEB50 LIEBHERR CANADA LTEE											
28-03-18	6076	15,603.09-	54 11200 000								
	DAR30015867	16,922.14	.00	55 13100 000							
	DGA30001065	1,319.05-	.00								
MRCM50 MRC DE LA MITIS											
28-03-18	6077	1,241.34-	54 11200 000								
	34809	1,000.00	.00	55 13100 000							
	814	241.34	.00								
REGI75 FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE											
28-03-18	6078	4.00-	54 11200 000								
	201800288247	4.00	.00	55 13100 000							
SAFE50 SAFETY FIRST											
29-03-18	6079	473.59-	54 11200 000								
	R09530	473.59	.00	55 13100 000							
JESA50 JEAN-EUDES ST-AMAND, ARCHITECTE											

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
29-03-18	6080	1,350.00-	54 11200 000								
05		1,350.00	.00	55 13100 000							
PURO50 PUROLATOR COURIER LTD											
29-03-18	6081	5.23-	54 11200 000								
437558561		5.23	.00	55 13100 000							

33 CHEQUES		283,351.02-			.00						
TOT. FACT.		283,351.02	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	283,351.02-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	283,351.02	
*** TOTAL ***			.00	